



APPEL À PROJETS (AAP) :

Fonds d'Investissement à Impact pour le Mieux-Vivre

**Innovation pour le mieux-vivre
des publics de l'IRCEM**

Le Groupe IRCM

Expert de la Protection Sociale depuis plus de 50 ans, le Groupe IRCM accompagne **plus de 5 millions de clients** en Prévoyance, Santé et Retraite. Notre expertise financière et notre gestion maîtrisée des risques font de nous un partenaire fiable et reconnu.

Nous accompagnons les salariés du secteur du particulier employeur et de l'emploi à domicile (**aides à domicile, assistants maternels, employés de maison, aides aux personnes dépendantes**) ainsi que leurs employeurs et les retraités du secteur.

Ces salariés ont des spécificités marquées :

- 90% de femmes.
- L'âge moyen des salariés est de 49 ans.
- Le domicile est leur lieu de travail.
- La quasi-totalité de nos publics est en situation de multi emplois : 3 employeurs en moyenne avec des quotités horaires hebdomadaires très éparées, et des salaires pouvant être très précaires, faute de temps plein.
- Des publics sur lesquels on observe un taux de renoncement aux droits sociaux de l'ordre de 30%.

Notre plan stratégique **CAP 2027** affirme l'ambition de mettre l'accompagnement de ces publics au cœur de notre stratégie. Il repose sur la notion de **dividende social** et s'incarne dans **La Fabrique du Mieux-Vivre**.

Pour plus d'information sur notre stratégie Cap 2027, cliquez ici :

www.ircem.eu

[Communiqués de presse](#)

Le Fonds d'Investissement à Impact pour le Mieux-Vivre

Dans le cadre de La Fabrique du Mieux-Vivre, le Groupe IRCM a créé le **Fonds d'Investissement à Impact pour le Mieux Vivre** (FIIPMV) dédié à l'investissement à impact. Il permet de financer en equity et d'accompagner des projets innovants contribuant au mieux vivre de nos publics (santé, qualité de vie, vieillissement).

Le Groupe IRCM est accompagné par :

- Une équipe interne ayant une forte expertise financière.
- Une équipe pluridisciplinaire de médecins associés à l'Institut Hospitalo Universitaire Health Age, basé au CHU de Toulouse, qui apporte au FIIPMV son expertise scientifique dans l'examen des projets.

L'Institut de recherche translationnelle en Gérosience qui agit pour favoriser un vieillissement en bonne santé, est le seul IHU en France exclusivement dédié au vieillissement.

Face aux enjeux majeurs que représente le vieillissement de la population, HealthAge déploie un continuum de recherche translationnelle afin d'améliorer la compréhension des phénomènes du vieillissement et des pathologies associées, d'imaginer des solutions pour une meilleure prise en charge à grande échelle et un accompagnement vers le vieillissement en santé.

- La société de gestion Serena qui conseille et assiste le FIIPMV dans ses prises de participation et dans leur suivi. Serena représente le FIIPMV dans les différentes instances des participations.

Appel à projets 2025

L'IRCEM lance un appel à projets dans le but d'identifier des solutions innovantes (organisationnelles, technologiques ou servicielles), **impactant positivement les conditions de vie et la santé de nos publics**.

Les objectifs de cet appel à projet sont multiples :

- Renforcer la recherche médicale sur les sujets liés à la fragilité physique et au vieillissement.
- Améliorer l'accès aux soins, notamment à domicile.
- Améliorer l'autonomie des personnes âgées, leur mieux vivre et celui de leurs aidants

Les projets retenus bénéficieront d'un apport en capital par le Fonds d'Investissement à Impact pour le Mieux-Vivre. Cet appel à projets 2025 est doté d'une enveloppe totale pouvant aller **jusqu'à 8 M€**.

Critères d'éligibilité

Les structures candidates, porteuses de projets, doivent nécessairement être constituées en sociétés depuis au moins 6 mois à la date limite de dépôt des dossiers, le 31 décembre 2025.

Les projets éligibles doivent être matures et, par leurs bénéfices directs ou induits, être de nature **à impacter positivement les conditions de vie et la santé des salariés du particulier employeur et des assistants maternels, actifs ou retraités**.

Ils devront avoir vocation à être dupliqués ou essaimés (scalabilité).

Comment participer ?

Les dossiers de candidatures doivent être déposés à l'adresse :

fimv@ircem.org

entre le 1^{er} juin 2025 et le 31 décembre 2025

Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez vous adresser à cette même adresse.

Composition des dossiers de candidature

Les candidats sont invités à déposer un dossier comprenant :

- Présentation de la structure porteuse,
- Présentation de l'équipe.
- Thématiques dans lesquelles se trouve le projet.
- Problématique résolue en lien avec la thématique retenue.
- Origine du projet.
- Synthèse du projet.
- Description du produit.
- Description du caractère innovant.
- Description du caractère impactant.
- Benchmark (perception de la concurrence et plus-value de la solution).
- Objectifs à court et moyen terme,
- Freins de développement identifiés.
- Présentation du financement à disposition.
- Coordonnées d'un contact.
- Statuts.
- Table de capitalisation.
- Annexe financière (comptes annuels, business plan, situation de trésorerie et d'endettement).

Les candidats recevront un mail de confirmation de la réception de leur candidature.

Toute participation à l'AAP sera considérée comme nulle dans les cas suivants :

- Tout envoi adressé autrement que via l'adresse mail indiquée.
- Tout envoi adressé après la date limite ou émanant d'une structure n'ayant pas qualité pour participer.
- Tout envoi incomplet.
- Toute attitude contraire aux lois, règlements et règles déontologiques applicables.
- Tout acte de contrefaçon ou de concurrence déloyale associé au dossier.

Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

fimv@ircem.org

Calendrier

1^{er} juin 2025

Lancement de l'appel
à candidatures

05 janvier 2026 au 31 mai 2026

Analyse des dossiers
de candidatures
et Comité de Sélection

31 décembre 2025

Date limite de dépôt
des dossiers

05 juin 2026

Annonce des lauréats

Sélection

Le **Comité de Sélection** des projets est composé de représentants de l'IRCEM.

Les organisateurs se réservent le droit de faire appel à tout expert qu'ils jugeraient nécessaire et cela à leurs frais et uniquement à titre consultatif.

Les dossiers de candidature seront sélectionnés par le Comité de Sélection. Les projets sélectionnés seront informés de ce résultat **le 5 mai 2026 au plus tard**.

Les dossiers de candidature seront appréciés par le Comité selon les critères suivants :

- L'adéquation du projet avec les critères d'éligibilité de l'AAP.
- Le caractère innovant du projet.
- Le degré d'impact du projet sur les conditions de vie et/ou la santé des salariés du particulier employeur et/ou des assistants maternels, actifs ou retraités.
- La clarté du projet.
- La solidité du projet (viabilité économique, équipe projet, moyens).
- Le respect des lois, réglementations et exigences normatives en vigueur.

Le candidat s'engage à répondre aux demandes qu'il pourrait recevoir pendant la phase de sélection. En cas de non-réponse du candidat à ces sollicitations, le dossier pourra être rejeté.

Les décisions du Comité sont souveraines, de sorte qu'elles n'auront pas à être motivées et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation.

Dotations

Les lauréats de cet appel à projets seront **accompagnés dans le développement de leur projet** par le Fonds d'Investissement Impact pour le Mieux-Vivre dans les conditions suivantes :

- Prise de participation minoritaire : l'investissement du Fonds d'Investissement à Impact pour le Mieux-Vivre ne pourra pas excéder 30% du capital post money.
- **Montant, par projet retenu, compris entre 100 K€ et 1 000 K€.**
- Participation de Serena, représentant l'IRCEM et le FIIPMV, aux instances du projet retenu.
- La répartition de l'enveloppe entre les projets retenus sera effectuée de manière souveraine par le Comité de sélection, en fonction du nombre de projets, de la typologie de structure (startups, PME, ETI), du niveau de maturité de chaque projet et des besoins de financement associés.



Le Groupe de protection sociale des salariés du particulier employeur et de l'emploi à domicile
261, avenue des Nation Unies - 59 672 Roubaix Cedex 1